

Direction de la Formation, Tout au Long de  
la Vie et de la Vie Etudiante (DF/TLV/VE)

Dakar, le 02 MAI 2024

NOTE D'INFORMATION N° CESAG/ DF/TLV/VE /2024-..... - 001  
OUVERTURE D'UNE SESSION DE VALIDATION DES TRAVAUX DE FIN DE FORMATION<sup>1</sup> DES ETUDIANTS INSCRITS  
DANS LES PARCOURS MBA ET MASTER DU CESAG  
Session avril 2024

La Direction de la Formation, Tout au Long de la Vie et de la Vie Etudiante (DF/TLV/VE) du CESAG porte à la connaissance des étudiants, des enseignants et du personnel administratif des dates de validation des travaux de fin de formation des étudiants du CESAG pour la session d'avril 2024. Les dates prévues sont les suivantes :

- Date d'ouverture de la plateforme pour soumission des travaux : 03 mai 2024 à 00h GMT
- Date limite de soumission des travaux : 20 mai 2024 à 00h GMT
- Date limite de demande de quitus : au plus tard le 17 mai 2024
- Date de la soutenance : à partir du 27 mai 2024

Tout étudiant qui souhaite présenter devant le jury son Travail de Fin de Formation (TFF) doit soumettre via la plateforme ledit document accompagné de :

- la convention d'encadrement ;
- la fiche d'enregistrement du thème ;
- d'une autorisation de dépôt (signé par l'encadreur) ;
- d'une autorisation de publication (signé par une personne autorisée par la structure d'accueil) ;
- d'un engagement de non-plagiat (signé par l'étudiant)
- d'un certificat de non-plagiat.

Les documents suscités sont téléchargeables sur le site du CESAG.

Par ailleurs, la soumission des travaux de fin de formation est conditionnée à l'obtention d'un quitus délivré par le CESAG, attestant que l'étudiant a rempli ses obligations financières envers le CESAG et qu'il a restitué tous les documents empruntés à la bibliothèque.

Il est de la responsabilité des étudiants de s'assurer qu'ils sont à jour de leurs obligations financières et qu'ils ont restitué tous les documents empruntés avant de soumettre leur demande de quitus.

Cette session est destinée aux étudiants suivants :

- inscrits dans les parcours Master durant les années académiques 2019-2021, 2020-2022, 2021-2023 et 2022-2024;
- inscrits dans les parcours MBA durant les années académiques 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024.

**Encadré**

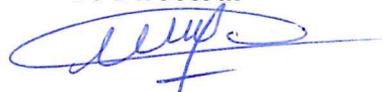
Tout rapport avec un niveau de plagiat supérieur à 20% sera systématiquement rejeté et le soumissionnaire sera considéré comme défaillant à la session en objet. Pour éviter tout désagrément, chaque étudiant est invité à faire passer le rapport de son Travail de Fin de Formation dans un logiciel de plagiat avant sa soumission.

La politique de non-plagiat du CESAG est accessible sur le site Internet via le lien suivant :  
[https://www.cesag.sn/images/Politique\\_de\\_non\\_plagiat.pdf](https://www.cesag.sn/images/Politique_de_non_plagiat.pdf)

Les cérémonies de soutenance se feront essentiellement en présentiel. Chaque étudiant est invité à respecter les consignes et exigences du CESAG.

Nos équipes restent disponibles pour vous fournir des informations complémentaires. Pour toute difficulté d'accès à la plateforme, veuillez contacter M. Modou MAR, Chef de Service des Scolarités disponible au : [modou.mar@cesag.edu.sn](mailto:modou.mar@cesag.edu.sn).

Le Directeur



Pr Bertin CHABI

